

**DÉLIBÉRATION N° 2025-020 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 18 DECEMBRE 2025 à 11H00

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 11 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, M. Serge GELY, M. Régis NESPOULOUS, M. Jean-Michel ARNAL

Etaient absents et représentés : M. Arnaud VIALA, Mme Emilie SAULES LE BARS, M. Claude ASSIER, Mme Kateline DURAND

Etaient absents : M. Alexis CANITROT, Mme Nadine FRAYSSE, M. Christophe LABORIE, M. Yves REGOURD

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel ARNAL

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 17 octobre 2025

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 18 décembre 2025 ont été adressés à ses membres le 12 décembre 2025 ;

En application de l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat Mixte, un compte-rendu de la séance précédente a été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE le compte-rendu ci-annexé.

Le Président du Syndicat Mixte

M. Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 12- Nombre de membres présents : 4- Nombre de suffrages exprimés : 8 |
|---|

Accusé de réception en préfecture
012-251201406-20251222-2025020_020-DE
Reçu le 22/12/2025

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2025

Syndicat Mixte
« Centre Jean-Henri Fabre de Saint Léons en Lévézou »

Réunion du Comité Syndical du 17 octobre 2025 à 14 H 00
Salle Aubrac Hôtel du Département
RODEZ

▪ **Membres du Syndicat mixte Centre Jean-Henri Fabre**

Etaient présents :

- M. Jean-Luc CALMELLY, *Conseiller départemental du canton Causse Comtal*
- M. Serge GELY, *Adjoint au Maire de Flavignac*
- MME Nadine FRAYSSE, *Conseillère départementale du canton Rasperes et Lévézou*
- M. Yves REGOURD, *Maire du VIBAL, Président de la communauté de communes Pays de Salers*
- MME Kateline DURAND, *Conseillère départementale du canton Tarn et Causses*
- M. Claude ASSIER, *Conseiller départemental du canton Millau 1*

Etaient absents et représentés :

- M. Arnaud VIALA, *Président de la communauté de communes Lévézou Pareloup*
- M. Christophe LABORIE, *Conseiller départemental du canton Causses Rougiers Lévézou*
- M. Jean-Michel ARNAL, *Maire de Saint-Léons*
- MME Emilie SAULES – LE BARS, *Conseillère départementale du canton Rodez 2*

Etait absent :

- M. Régis NESPOULOUS, *1^{er} Adjoint au Maire de Comps-La-Grand-Ville*
- M. Alexis CANITROT, *Conseiller communautaire de la communauté de communes Lévézou Pareloup*

▪ **Personnes associées :**

Etaient Présentes :

- MME Emmanuelle GIBERT, *Chef de service Pilotage budgétaire et Financements, Département,*
- MME Manon BUSCAYLET, *Juriste, Département,*
- MME Hélène ARRESTIER, *Responsable de Mission Pilotage de la Ressource et Financier, Aveyron Ingénierie*
- MME Julie VIALA, *Responsable du Pôle Ingénierie de la Ressource Publique, Aveyron Ingénierie.*

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 8 juillet 2025
2. Compte-rendu des marchés et avenant signés au titre de la délégation donnée au Président
3. Décision modificative n°1
4. Questions diverses

Le Président constate que le quorum est atteint.

Madame Nadine FRAYSSE est désignée secrétaire de séance.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Président donne lecture rapide du compte-rendu de la dernière séance.
Ce compte-rendu a été adressé en même temps que les invitations à cette réunion.

→ *Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 2 de l'ordre du jour : Compte-rendu des marchés et avenant signés au titre de la délégation donnée au Président
--

Le Président rappelle qu'en vertu de la délégation qui lui a été attribué par délibération du Comité syndical le 16 décembre 2021, pour prendre toute décision sur les marchés et les accords-cadres ainsi que de leurs avenants, il lui appartient d'en rendre compte.

Le Président rend compte de l'exercice de cette compétence pour les marchés et avenants conclus jusqu'au 9 octobre 2025.

→ *Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu des marchés et avenants est approuvé à l'unanimité par le Comité syndical.*

Point 3 de l'ordre du jour : Décision modificative n°1

Le Président indique qu'il convient de procéder à des ajustements de crédit, en lien avec la délibération du 8 juillet 2025 visant à clarifier l'assujettissement de la convention de délégation de service publique à la TVA.

Le Président rappelle que le budget du syndicat mixte doit être soumis à TVA depuis la mise en place de la DSP au 1er juillet 2024.

Le Président explique qu'il convient donc d'annuler les mandats et les titres émis depuis le 1er juillet 2024 afin de les réémettre avec leur montant hors taxe et d'augmenter la dotation aux amortissements de 5 000 €.

➔ *Aucune observation n'est relevée, la Décision modificative n°1 est approuvée à l'unanimité par le Comité syndical.*

Point 4 de l'ordre du jour : Questions diverses
--

Le Président propose de faire un état des lieux des avancées du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de l'exposition permanente extérieure ainsi que du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'exposition permanente de la scénographie intérieure.

S'agissant du marché de scénographie extérieure, les services indiquent qu'un diagnostic de l'existant vient d'être réalisé et qu'un programme sera prochainement présenté par le muséographe.

Les élus demandent si la scénographie sera réalisée par le muséographe.
Il est répondu que le rôle du muséographe est de rechercher un scénographe.

Concernant le marché de scénographie intérieure, le Président indique qu'un candidat vient d'être retenu et qu'il s'agit de la même entreprise que celle du marché pour la scénographie extérieure. Les services précisent que cela permet d'avoir une vision d'ensemble et un gain de temps sur l'appropriation du site.

Les élus ont interrogé les services sur les délais de livraison des scénographies. Il est indiqué que la scénographie intérieure sera livrée début 2026 et pour la scénographie extérieure printemps 2027.

Le Président et les élus font part de leur satisfaction sur l'avancée du projet.

➔ *Aucun autre point n'ayant été relevé, le Comité Syndical prend acte de ces éléments.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 14 H 30.